

& à Thorn où ils font entrés tambour battant & drapeaux déployés, après en avoir enfoncé les portes, a causé ici beaucoup de surprise. Voici la note que M. le chancelier Malachowski, en qualité de ministre des affaires étrangères, a remise le 3 de ce mois à ce sujet, à M. de Buchholtz, envoyé du roi de Prusse.

„ Des rapports consécutifs ayant instruit la sérénissime confédération générale, non-seulement de l'entrée des troupes de S. M. Prussienne sur le territoire de la république, effectuée sur différens points, & de l'occupation violente faite par elles, de la ville de Thorn; mais que ces mêmes troupes se sont portées à déloger de leurs postes à force ouverte, les différens détachemens Polonois, répartis dans la Grande-Pologne, pour le maintien de la sûreté intérieure: que nommément à Kargowa & à Sierakow, les garnisons Polonoises qui n'ont fait que leur devoir, en voulant se maintenir dans leurs postes respectifs, se trouverent assaillies par des forces supérieures, au point que dans le premier de ces endroits, il y eut un officier Polonois & cinq soldats tués, plusieurs blessés, & le reste de la garnison faite prisonnière; & dans le second, plusieurs soldats & bas-officiers blessés, un escadron entier de la cavalerie nationale, fait également prisonnier, & la caisse de la douane du lieu enlevée. Comme tous ces faits portent un caractère prononcé de procédés hostiles, d'une violation grave du territoire de la république, & d'une lésion de son indépendance & de sa souveraineté, la sérénissime confédération se confiant toujours dans les dispositions amicales de S. M. Prussienne envers la Pologne, & encouragée par la haute idée qu'elle s'est formée, de l'équité & de la magnanimité de ce souverain, ne peut envisager tous les faits ci-dessus énoncés, que comme ayant eu lieu à son insu & contre son gré. Elle se flatte en conséquence, que